Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Alice Durand le 21 avril 2022

Comment le protoxyde d'azote met la pression sur l'incinérateur de déchets de Vedène

La multiplication des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote pose de plus en plus de problème au sein de l'Usine de valorisation énergétique (UVE) de Vedène. Ce gaz, aussi connu pour ses propriétés hilarantes, ne semble pas faire rire les responsables du site dont les fours d'incinération sont régulièrement mis à l'arrêt, perturbant ainsi le bon fonctionnement du traitement des déchets du territoire.

Depuis la fin de l'année 2020, les fours d'incinération de l'Usine de valorisation énergétique* (UVE) de Vedène doivent régulièrement faire l'objet d'arrêts en raison d'explosions de bouteilles de gaz de protoxyde d'azote.
Ce gaz, aussi connu sous les noms de 'gaz hilarant' ou 'proto', est un gaz d'usage courant utilisé dans la restauration (dans des cartouches pour siphon à chantilly notamment), les aérosols d'air sec ou les bonbonnes utilisées en médecine et dans l'industrie.
Détourné de son usage initial, il est parfois inhalé par des consommateurs qui recherchent un effet

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Alice Durand le 21 avril 2022

euphorisant et des 'distorsions sensorielles', ce qui présente des risques sanitaires avérés des risques immédiats comme l'asphyxie, la perte de connaissance, la désorientation comme l'explique la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Vente interdite aux mineurs

« En cas de consommations répétées et à intervalles rapprochés ou à fortes doses, de sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques peuvent survenir », précisent les services de la préfecture de Vaucluse dans un communiqué commun avec le Sidomra (le Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon et le groupe Suez en charge de la gestion de l'UVE pour le compte du Syndicat dans le cadre de l'éco-pôle Novalie. Pour ces raisons, la vente de ces produits est interdite aux mineurs depuis 2021.

Des arrêts répétés aux conséquences lourdes

Au-delà d'un risque sanitaire, la pression du gaz de protoxyde d'azote dans les bouteilles, dix fois plus importante que celles des bouteilles de gaz habituelles, génère des explosions violentes et aux dégâts lourds lorsqu'elles se retrouvent dans les fours à haute température de l'usine de valorisation énergétique vauclusienne.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Alice Durand le 21 avril 2022

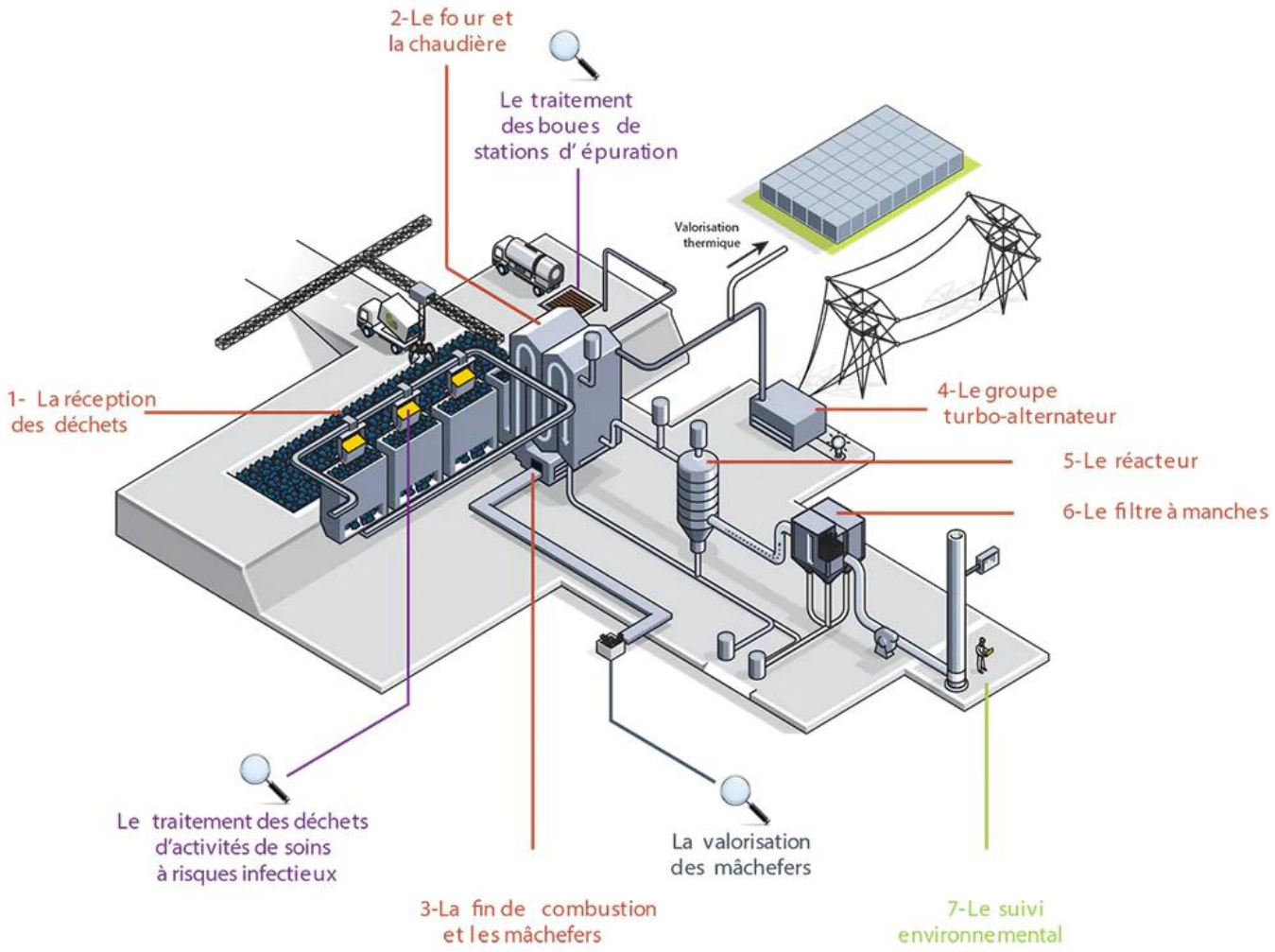

Depuis début 2021, les fours de l'unité de Vedène ont connu 11 arrêts consécutifs suite à des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote.

Le phénomène sur le site de Vedène s'intensifie mois après mois : des dizaines de milliers de bouteilles ont été retrouvées dans les mâchefers d'incinération et les explosions sont presque quotidiennes. Depuis le 1er janvier 2021, l'unité de Vedène a subi 11 arrêts de fours consécutifs à ces explosions. Des arrêts qui peuvent durer entre 4 et 7 jours et qui ont des répercussions organisationnelles et financières importantes.
En plus des réels risques pour la sécurité des équipes, ces incidents nécessitent des alternatives pendant la réparation des fours. Beaucoup de déchets doivent être redirigés vers des sites d'enfouissement pendant ces opérations (arrêt du four, réparation, redémarrage du four).

Encadrer la gestion des bouteilles de protoxyde d'azote
Pour garantir la sécurité des personnels et permettre d'assurer la continuité du service public de traitement et de valorisation des déchets, la préfecture de Vaucluse, le Sidomra et Suez considèrent

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Alice Durand le 21 avril 2022

impératif « d'encadrer la gestion de ces déchets en s'assurant que ces bouteilles, lorsqu'elles sont collectées, ne soient pas dirigées vers l'UVE qui n'est pas autorisée à recevoir ces déchets, classés en déchets dangereux par le Code de l'environnement, mais vers la filière dédiée. »

La préfecture de Vaucluse, le Sidomra et Suez souhaitent mieux encadrer la gestion des déchets contenant du protoxyde d'azote afin de garantir la sécurité des personnels et permettre d'assurer la continuité du service public de traitement et de valorisation des déchets

Pour cela, « les services techniques de chaque collectivité pourraient constituer un moyen fiable de regroupement et de reprise dès lors qu'ils puissent être dotés d'un point de collecte de déchets dangereux, au même titre que d'autres bouteilles de gaz » précisent les services de l'Etat et les gestionnaires du site.

Alice Durand

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Alice Durand le 21 avril 2022

Bouteilles de protoxyde d'azote présentes sur le site de Vedène

Bouteilles facilement identifiables : bleues, d'une longueur variant entre 30 et 50 cm.

Bouteilles collectées en 3 jours dans les mâchefers d'incinération

**L'unité de valorisation énergétique de Novalie compte 3 lignes d'incinération d'une capacité de traitement de 6 tonnes par heure et 1 ligne d'incinération de 9 tonnes par heure. Chacune de ces lignes est composée d'un four, d'une chaudière et d'un dispositif de traitement des fumées. Lorsque les déchets brûlent, ils produisent de la chaleur, des fumées et des mâchefers. La chaleur issue de la combustion est valorisée en énergie électrique ou thermique. Les fumées sont traitées et les cendres qu'elles contiennent, neutralisées. Les mâchefers sont triés et valorisés. L'unité de valorisation énergétique est autorisée à traiter un total de 225 400 tonnes de déchets par an. Sa capacité de production énergétique annuelle est de 100 000 MWh électriques.*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !